Commune des Avirons

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 14 AVR. 2015 que la convocation du Conseil a été faite le **25 mars 2015** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **29.**

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Extrait N° 9 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 avril 2015

L'an deux mil quinze, le 03 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – M. RIVIERE Raphaël – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie-Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – M. CANTINA Pierrot – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – M. SERMANDE Jean-Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel - Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne

Absent : M. VLODY René – Mme SILOTIA Natacha – M. RIVIERE Lucien

Procuration : M. CASSAGNABERE Patrick a donné mandat à Mme LESQUELIN Nadia

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. Lucien RIVIERE** a quitté la salle à la mise en discussion de l'affaire n° 6.

& &
&

AFFAIRE N° 9/ Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente.

N° parcelle	Surface	POS	Propriétaire	Renoncé le	Situation terrain
AM1123	470	Ub2	SCARANGELLA Marie Thérese	06/03/15	2 rue des bauhinias
AL0705(P)	401	Ud	TOUPIN Eulalie	06/03/15	Route des Vacoas
AS0402	761	Uc	SARTRE Marie Thérèse	27/02/15	Rue du Stade
AS0401	100	Uc	LEBIAN Joseph René Paul	27/02/15	Rue du Stade
AN0008	Terrain : 2090 Appartement : 40	Uc	MARTIGNON Philippe	06/03/15	8 Rue Roger Mondon
AL0705(P)	492	Ud	CLAIN Gentil	06/03/15	Route des Vacoas
AD1367(P)	293	Ud	DAMBREVILLE Jean François	06/03/15	31 Route du Tévelave
AN0017	709	Uc	RIVIERE Marie louis	06/03/15	Chemin de ligne
AI0486	952	Ud	CRESSENCE Louis	06/03/15	12 chemin Boyer
AR1257	727	Ud1	LEONARD Gilbert	06/03/15	45 CD11 Le Brulé
AS1403	423	Uc	SEYCHELLES Johny	06/03/15	Chemin pavé
AS0648	Terrain : 4021 Appartement : 56	Ua	BONNAUD Yannick / MARNETTO Françoise	11/03/15	3,chemin Kerbel
AN1194P	816	Uc	Alix Sophie	16/03/15	19 rue Roger mondon

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★